

Eccles, Natalie

De: nathalie poulin [creationsquebec@gmail.com]
Envoyé: 26 novembre 2016 23:31
À: Greffe
Objet: Ajout aux Observations en lien avec Le Dossier R-3964-2016.

26 novembre 2016

A qui de droit,

Je vous demande d'avoir l'obligance de sauvegarder les compteurs électromécanique existants en votre possession, au nombre de 181500, car je ne peux vivre en santé, en étant exposée à des ondes diverses, qu'elles soient émises par compteurs intelligents et plus.

Mon mari et moi revendiquons le droit de conserver l'option du compteur électromécanique, après l'échéance de notre compteur (e.m.) et vous demande de procéder comme aux États-Unis . Nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ.

Nous refusons l'option de la pose d'un compteur non communicant, puisqu'après observation lors de mes sorties, des malaises apparaissent en contact avec ces appareils.

Merci de votre attention.

Nathalie Poulin,

Ste-Marie